RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 28 FEV. 2018

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2017 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture,

Arrête:

Article 1er

Madame Laurence ISNARD, conservatrice en chef du patrimoine, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de classe exceptionnelle du corps de technicien d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2018.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur David BELLIARD, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « textile », adjoint au chef d'atelier tapisserie, musée du Louvre ;

- Madame Patricia BOUSSENEC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », Mobilier national ;
- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », peintre-décorateur, musée du Louvre ;
- Monsieur Cérile FAUCHEUX, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », menuisier en sièges, Mobilier national ;
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaire, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaire, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 28 FEV. 2018

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY